

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Mesures anti-crise

Prolongation pour 1 mois de la mesure permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique

Prolongation pour 1 mois de la mesure permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique

Le Conseil des ministres a pris acte d'un projet d'arrêté royal pris aujourd'hui par la ministre de l'Emploi, Mme Joëlle Milquet, qui vise à prolonger pour 1 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2011, la mesure anti-crise permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique.

Pour rappel, cette mesure prévoit l'augmentation de l'allocation de chômage de 60% à 70% du dernier revenu pour les cohabitants et de 65% à 75% du dernier revenu pour les isolés et les chefs de famille. Cette mesure est valable pour l'ensemble des chômeurs temporaires, ouvriers comme employés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>